

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-008-16052/24/BM

■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour les actions ayant trait aux partenariats avec le monde socio-économique - PEPITE Provence au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n° 6335 87241

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Considérant que le soutien à l'innovation et à l'enseignement supérieur et la recherche compte parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence décide de soutenir les actions portées par Aix-Marseille Université et pour lesquelles l'Université sollicite une subvention.

Sont spécifiquement visées dans le présent rapport les actions portées via le Pôle PEPITE Provence, qui répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière de promotion de l'entrepreneuriat étudiant, d'innovation et d'insertion professionnelle, et de renforcement des liens entre l'Enseignement Supérieur de la Recherche (ESR) et l'écosystème de la création d'entreprise.

Soutien au Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) :

PÉPITE Provence, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation depuis 2014, coordonné par Aix-Marseille Université (AMU) en association avec l'Université d'Avignon (UA), Sciences-Po Aix, Centrale Marseille, le Rectorat d'Aix-Marseille, l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) et l'École des Mines de Saint Etienne (ISMIN) constitue le pôle de référence pour sensibiliser, initier et accompagner les jeunes dans leur envie d'entreprendre sur le territoire métropolitain.

Depuis 10 ans, PÉPITE Provence propose aux étudiants de tous niveaux et filières de découvrir l'entrepreneuriat et de développer une idée ou un projet d'entreprise pendant leurs études, acquérant ainsi de nouvelles compétences.

439 étudiants-entrepreneurs ont été accompagnés par PÉPITE Provence depuis sa création, ces effectifs étant en forte progression : 180 étudiants-entrepreneurs sont actuellement accompagnés, contre 70 en 2022/2021 et 44 en 2020/2021.

Depuis 2014, 110 entreprises ont été créées, dont 80 toujours en activité. 365 emplois ont été créés.

PÉPITE Provence dispose d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat étudiant, l'innovation et la créativité, dans le bâtiment CUBE du campus Schuman d'AMU à Aix en Provence. Des espaces partenaires ont été récemment ouverts à la Cité de l'Innovation et des Savoirs de Marseille, ainsi qu'à l'École des Mines de Saint Etienne à Gardanne.

Le programme PÉPITE se déploie autour de quatre axes :

- **Informier** : avec la présentation des actions de Pépité Provence auprès des étudiants d'AMU et des établissements partenaires, et de la participation aux grands salons étudiants et événements économiques du territoire : Métierama, Salon des Masters, Salon de l'Étudiant, Delta Festival, Rencontres économiques d'Aix-en-Provence.
- **Sensibiliser à travers des événements et actions tels que :**

- 36h chrono de l'entreprise.
 - WEI3 de l'IAE d'Aix-Marseille 1.
 - JITCAM – ENSAM Aix-en-Provence.
 - Innov'action et Entrepreneurship au féminin : ISMIN Gardanne.
 - Golden Trophy : concours de Pitch étudiant entrepreneur.
 - Créathon de la Faculté ALLSH de l'AMU.
 - MOC Maker Original Challenge, Ecole Centrale Marseille.
 - Polytech Challenge Entrepreneuriat de l'Ecole d'ingénieur de l'AMU.
 - Réalisation de vidéos destinées aux 25 000 étudiants du premier cycle d'AMU.
- **Former à l'esprit d'entreprendre et développer les compétences entrepreneuriales :**
- Bonus créativité et entrepreneuriat AMU, + 0,5 points sur la moyenne de l'étudiant.
 - Mise en place d'un visa entrepreneuriat à l'École des Mines de Saint Etienne.
 - Modules entrepreneuriat filières d'AMU et établissements partenaires.
 - Mise en place du programme Pépite Doctorat avec AMU.
- **Accompagner avec un outil dédié, le statut d'étudiant entrepreneur :**
- Accompagnement individuel de 20 heures sur 3 parcours en fonction du projet.
 - Formation de 150 heures au Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur – DEE.
 - Accès aux espaces coworking PEPITE.
 - Substitution du stage par projet entrepreneurial dans le cadre du DEE, prolongation du statut social d'étudiant et avantages associés.

Les perspectives jusqu'en 2025 :

PÉPITE PROVENCE a été lauréat en 2020 de l'appel à projet « Esprit d'entreprendre » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour inciter les établissements d'enseignement supérieur à sensibiliser et initier à l'entrepreneuriat un grand nombre d'étudiants, avec leurs partenaires sur le territoire. Principaux objectifs :

1. Sensibiliser 100% des étudiants à l'esprit d'entrepreneuriat dans leur parcours académique.
2. Développer les compétences entrepreneuriales de 15% des étudiants pendant leur scolarité.
3. Tripler le nombre d'étudiants-entrepreneurs accompagnés dans la réalisation de leur projet.

Pour l'exercice 2023/2024, les objectifs sur le territoire Aix-Marseille-Provence consistent à :

- Sensibiliser 30 000 étudiants à l'entrepreneuriat.
- Former aux compétences entrepreneuriales 10 000 étudiants des établissements partenaires, après 8170 en 2022/2023.
- Objectif de 180 étudiants sous statut national d'Etudiant-Entrepreneur, dont 100 dans le module Emergence, pour les projets au stade d'idéation, 50 dans le module Lancement, pour les projets formalisés et 30 dans le parcours Croissance, pour les sociétés déjà créées.
- Création de 50 entreprises durables sur le territoire en 2024.
- Création de 150 emplois, hors auto-entrepreneurs.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs	Montant proposé
AMU MGDIS n° 6335	POLE PEPITE PROVENCE	Année 2024	N-1 : 40 000 €	60 000 €	323 360 € Co-financeurs : Etat : 114 360 € Région : 71 000 €	45 000 € Soit 13,92% du budget prévisionnel

					CD 13 : 40 000 € Communes : 5 000 € Banque Publique d'Investissement : 17 000 € EdF : 5 000 € Autofinancement : 26 000 €	
--	--	--	--	--	---	--

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Université d'Aix-Marseille une subvention d'un montant de 45 000 € pour le soutien au Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - PÉPITE Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université pour les actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'attractivité et la notoriété du territoire et contribuant à son développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement au profit d'Aix-Marseille Université pour le soutien à l'entrepreneuriat étudiant à travers le Pôle PÉPITE Provence pour un montant de 45 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la signature de la convention d'objectifs, ci-annexée, avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER